



Extrait du Procès-verbal

Ou

Copie de résolution

Du 23 mai 2002

Municipalité de Saint-Éloi

À la session ordinaire « », extraordinaire « X », ajournée « », du conseil municipal de Saint-Éloi tenue le 22^e jour de mai 2002 et à laquelle sont présents son honneur la mairesse; Madame Chantal B. Bouchard

et les conseillers suivants : Régent Filion
Jocelyn Côté
Mario St-Louis
Alain Lepage

tous membres du conseil et formant l'assemblée au complet « », formant quorum « X »

sous la présidence de la mairesse.

Madame Annie Roussel, secrétaire-trésorière est aussi présente.

MÉMOIRE CONCERNANT LE PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 20 ENTRE CACOUNA ET TROIS-PISTOLES

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a accepté le tracé du MTQ N° de projet 20-3373-9013 qui délimite la Municipalité de Saint-Éloi avec la Municipalité de L'Isle-Verte et la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges;

Considérant qu'en gardant ce tracé, les gens du deuxième rang de Saint-Éloi vont être moins incommodé par rapport au climat sonore;

Considérant que le tracé proposé passe au Nord du projet de la prise d'eau de la Municipalité de Trois-Pistoles;

Considérant que les terres agricoles de ce secteur sont moins morcelées avec le tracé proposé et que les producteurs agricoles du secteur considèrent que celui-ci est acceptable;

Considérant que la Municipalité de Saint-Éloi demande au MTQ de ne pas enlever dans aucun cas l'échangeur situé sur la Route de la Station;

Considérant qu'une trentaine d'entreprise agricoles dynamiques sont situées dans notre municipalité et que l'on retrouve producteurs laitiers, bovins, céréales, porcs et pommes de terre et que l'important centre de criblage des céréales Agriscar se situe sur la Route de la Station en plus des projets de construction de porcherie qui se feront dans la prochaine année ce qui augmentera la circulation de transport lourd dans la municipalité;

Considérant qu'environ 500 camions-remorque (au minimum) emprunte la Route de la Station par année et que certains éprouvent de la difficulté à monter la côte de la Mer en hiver (jonction 132 et Route de la Station);

Considérant que le gouvernement québécois vient d'adopter la Politique nationale sur la Ruralité;

À ces causes

Il est proposé par Monsieur le conseiller Régent Filion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi demande lors des audiences publiques (BAPE) que le MTQ ne fasse aucuns changements dans le tracé proposé par celui-ci.

De plus, la Municipalité de Saint-Éloi mandate Madame la mairesse, Chantal B.Bouchard, à présenter cette résolution en tant que mémoire à la commission.

(sous réserve de l'approbation du procès-verbal)

(Signé) Chantal B.Bouchard, mairesse

(Signé) Annie Roussel, secrétaire-trésorière

COPIE CONFORME

SAINT-ÉLOI

LE 23 MAI 2002

La secrétaire-trésorière



Annie Roussel

Résolution #2002-05-91



Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest, C.P. 9

Saint-Éloi (Québec)

G0L 2V0

Tél. & Téléc.: (418) 898-2734

Le 26 juin 2002

Secrétaire du Bape
À l'attention de : Renée Poliquin
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec)
G1R 6A6

Madame,

La présente fait suite au document DA24 concernant le projet de prolongement de l'autoroute 20 de Cacouna à Trois-Pistoles.

Nous, la Municipalité de Saint-Éloi, voulons à tout pris conserver l'échangeur situé sur la Route de la Station à Saint-Éloi et ceci pour les activités économiques dans notre secteur comme expliqué par Madame la mairesse lors des audiences publiques du 10 juin dernier.

De plus, nous sommes d'accord avec le tracé retenu et à la limite nous irons vers l'option #1 et ceci pour ne pas nuire à la Tourbière Michaud.

Veuillez accepter, Madame, nos salutations distinguées.

La secrétaire-trésorière

Annie Roussel

Annie Roussel

c.c. Monsieur Jean-Louis Loranger
Monsieur Victor Bérubé